

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 053-7595/19/BM

■ Cession à titre gratuit d'un véhicule réformé au profit de l'Association Habitat Alternatif Social à Marseille MET 19/13903/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences dans des domaines variés tels que la propreté urbaine, la collecte des déchets, la voirie et la circulation.

Par courrier en date du 23 août 2019, l'Association Habitat Alternatif Social a sollicité l'acquisition d'un véhicule à titre gracieux que la Métropole Aix-Marseille-Provence pourrait réformer. En effet, les moyens financiers de l'Association étant limités, ce don représenterait un apport matériel essentiel à la poursuite des missions quotidiennes auprès des plus démunis.

Compte tenu de l'ancienneté, du kilométrage important et des réparations à effectuer sur un plateau benne de type « Mascott » immatriculé EG-529-KM de 2008 affecté à la collecte du Territoire Marseille Provence, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité mettre à la réforme ce véhicule, devenu obsolète.

Ainsi, par décision n°19/680/D du 15 novembre 2019, la Présidente de la Métropole a procédé à la mise à la réforme de ce véhicule dont la valeur nette comptable était inférieure au seuil de 4 600 euros.

Par conséquent, la Métropole Aix-Marseille-Provence est actuellement en mesure de pouvoir donner une suite favorable à la demande de l'association Habitat Alternatif Social.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 janvier 2020

Il est donc aujourd'hui proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la cession à titre gratuit d'un plateau benne de type « Mascott » de 2008, immatriculé EG-529-KM, au profit de l'association Habitat Alternatif Social.

L'association prendra le véhicule ainsi cédé en l'état et procédera aux réparations nécessaires pour son bon usage.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La décision n°19/680/D du 15 novembre 2019 de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant réforme d'un véhicule de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que compte tenu de l'ancienneté, du kilométrage et des réparations à effectuer, ce véhicule est mis à la réforme.
- Qu'il convient de d'approuver la cession à titre gratuit ce véhicule en l'état au profit de l'association Habitat Alternatif Social.

Délibère

Article unique :

Est approuvée la cession à titre gratuit du véhicule de type plateau benne « Mascott » de 2008, immatriculé EG-529-KM au profit de l'association Habitat Alternatif Social.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 janvier 2020